



# Procès-Verbal Bureau du Comité

N° 07  
9 novembre 2018

Présents                   Alain Martin, Président  
                                  Daniel Moulet  
                                  Jérôme Peslier  
                                  Georges Le Glédic  
                                  Patrice Le Clère  
                                  Jean-Charles Guérin

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission compétente de la L.F.P.L dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

## 1. Informations du Président

---

- Journée du 17 novembre : blocage des axes routiers
  - Une décision sera prise courant semaine prochaine.

## 2. Participation de U15F en U18F

---

Le Bureau informe comme cela avait été précisé dans le dernier PV du Comité de Direction et après réponse du service juridique de la FFF en date du 8 novembre 2018 qu'**aucun texte fédéral ne permet aux U15 Féminines de jouer en U18 Féminines.**

Le Bureau du District confirme que les compétitions U18F sont ouvertes uniquement aux catégories U16F, U17F, U18F. Les règlements des compétitions U18F sont inchangés par rapport à la saison 2017-2018 comme cela a été rappelé lors de la réunion de rentrée féminine du 15 septembre 2018.

Le District de Football de Loire-Atlantique appliquera les Règlements Fédéraux et toute disposition sera prise pour s'assurer du respect des Règlements.

Le District a œuvré et œuvre depuis de nombreuses années pour le développement du football féminin. Le Bureau rappelle que des offres de pratique U18F à 8 et à 11, et U15F à 8 et à 11 ont été mise en place, au contraire des autres centres de gestion qui ne sont pas en mesure d'en proposer à ce jour.

Le Bureau rappelle et alerte les Présidents de Club sur leurs responsabilités civiles et pénales en cas d'accident, il souligne que dans le cadre de leur mission de Président de club, ils sont garants de l'application des Règlements.

## 3. Fémi Plage

---

Le Bureau se projette, engage les réflexions, autour du Fémi Plage du 19 mai 2019 qui sera le dernier événement majeur avant la Coupe du Monde Féminine.

Au regard de la disponibilité des bénévoles et encadrants et de la limite des installations techniques, le District se fixe un objectif majeur de 1500 participantes.

## 4. Création évènements en vue de la Coupe du Monde Féminine 2019

Le Bureau entérine les 518 packs de places réservées par 18 clubs différents du District au Roazhon Park à Rennes et la confirmation du Comité Local d'Organisation.

Il valide les conditions de d'organisation et de transport : 10 cars seront mis à disposition pour acheminer les supporters au match de l'équipe de France, le 17 juin ; ils partiront de 3 sites différents (District à La Chapelle s/Erdre, Guémené Penfao et St Nazaire). Les clubs seront informés des modalités ultérieurement .

## 5. Vie des clubs

### Groupement

#### 550364 GJ MGA MOISDON

Demande d'avenant : le document transmis n'est pas conforme aux dispositions règlementaires.

### Ententes

547524 FC RETZ 563720 GJ FCBB LE PELLERIN	U15	Avis favorable à partir de la 2 <sup>e</sup> phase U15
554096 FC BOURGNEUF 582567 GJ CHAUMES ROUANS VUE	U15	Avis favorable à partir de la 2 <sup>e</sup> phase U15
513964 JA ST MARS DU DESERT 515463 PETIT MARS FC	U18	Avis favorable à partir de la 2 <sup>e</sup> phase U18

## 6. Commissions

- **Nouvelle Commission : Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage**

Cette Commission est rattachée, au niveau administratif, au secrétariat de la Commission du Statut de l'Arbitrage, à Madame Françoise Pichon.

- **Nomination**

Le Comité nomme :

Commissions	Nominations
ETDA	Renoleau Martin

Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire,  
Daniel Moulet

